

heure afin de nous donner le temps d'y réfléchir et de les étudier. Si j'ai bien compris la portée des modifications que l'honorable ministre vient justement de lire, elles font assurément disparaître l'objection que j'avais contre le projet de loi tel qu'il était rédigé auparavant. Il était inadmissible dans la forme dans laquelle il nous a été transmis.

L'honorable M. FERGUSON: Puis-je demander à l'honorable ministre qui s'est chargé de ce projet de loi, comment on s'y prendra pour s'assurer que les frais de construction des chemins de fer ont dépassé \$15,000 par mille?

L'honorable M. SCOTT: Ce sera l'ingénieur du gouvernement qui s'en enquerra.

L'honorable M. FERGUSON: Est-ce que cela est mentionné dans le projet de loi?

L'honorable M. SCOTT: Je crois que oui. Il faudra s'assurer du coût réel.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.): Je désire demander à l'honorable secrétaire d'Etat si ce projet de loi renferme une disposition, que j'ai entendu mentionner comme étant une clause dont l'insertion est fort désirable dans des projets de lois de ce genre, prescrivant que, dans le cas où le gouvernement aurait besoin de prendre possession de l'un de ces chemins de fer, la subvention payée par le Trésor public sera déduite sur le prix d'achat du chemin? Est-ce qu'il y a une telle disposition dans ce projet de loi?

L'honorable M. SCOTT: Non, je ne le crois pas. Je n'ai jamais entendu dire qu'on ait inséré pareille disposition dans un projet de loi.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.): Ce serait, je crois, une très bonne précaution à prendre, au moment où l'on accorde ces subventions aux voies ferrées. N'ayant pas vu une copie du projet de loi et n'en connaissant que bien peu de chose, je désirerais m'assurer s'il est fait mention d'une somme de \$114,270 comme subvention à la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pacifique de Pontiac, pour quatre-vingt-cinq milles de voie ferrée?

L'honorable M. SCOTT: Oui, je crois que c'est dans le projet.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.): Et il y a aussi un montant accordé au Grand Tronc comme subside pour l'élargissement du pont Victoria à Montréal, quinze pour cent sur le coût de ces travaux?

L'honorable M. SCOTT: Oui, la chose est mentionnée.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.): Nous parvenons à obtenir ces explications en faisant un long détour. Il y a beaucoup d'autres renseignements qu'il nous serait utile d'avoir, mais au sujet desquels il nous faut, de confiance, passer outre, n'ayant pas devant nous un exemplaire du projet de loi et ne connaissant rien des diverses sommes que l'on se propose d'accorder à ces entreprises en vertu de cette législation.

Dans quelques autres circonstances, des projets de lois semblables ont été apportés ici à une époque très avancée de la session, et ces mêmes objections furent alors soulevées contre eux. Je pensais qu'avec un changement d'Administration toutes ces petites lacunes que critiquaient alors ceux qui étaient dans l'opposition, disparaîtraient, mais cet état de choses est le même aujourd'hui qu'il était auparavant. J'ai eu l'occasion une fois déjà, lorsque je fus présent à la fin de la session, de faire valoir la même objection contre des mesures de ce genre, et je crois qu'un ou deux d'entre nous qui assistent maintenant à la séance, votèrent dans cette circonstance-là contre le projet de loi lui-même. J'espère que ce sera la dernière fois que de semblables propositions de lois nous seront transmises aux dernières heures de la session.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Avant que la proposition soit adoptée, je veux enregistrer mon protêt contre la manière dont on nous a présenté ici ce soir la loi autorisant le paiement de nouvelles subventions à des voies ferrées. Autrefois les honorables messieurs de la droite ne pouvaient trouver d'expression assez forte pour dénoncer la politique de subventionner des voies ferrées dans les différentes parties du pays; maintenant ils nous proposent d'étendre l'application de ce principe.

Après avoir lu, il y a quelques mois, un article fort bien fait publié dans les colonnes du principal organe des messieurs qui président aujourd'hui aux destinées du